

PROCÈS-VERBAL

LE 19 MAI 2015

GRAND-SAULT

RÉUNION

Une réunion spéciale du conseil municipal de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a été tenue dans la salle du conseil à l'hôtel de ville à 18 heures, le lundi, 19 mai 2015, suivant les avis requis par la loi.

PRÉSENCES

Son honneur le maire :

Richard Keeley

Les conseillers :

Jacques Lafrance
Renaud Ouellette
Michel Ouellette
Jean-Paul Proulx

Rino Long
John Bellefleur
Harry MacPhail
Arthelin Rossignol

Ainsi que le directeur général-secrétaire municipal, Peter Michaud et la secrétaire municipale adjointe, Lise J. Ouellette

OBJECTIF

L'objectif de cette réunion est d'embaucher un inspecteur des bâtiments et de faire les désignations appropriées.

AFFAIRES NOUVELLES

Jacques Desjardins – Inspecteur des constructions / Agent d'aménagement

Renaud Ouellette / Rino Long,

2015-046 Que Jacques Desjardins soit embauché au poste d'inspecteur des constructions / agent d'aménagement pour le Service d'utilisation des terres de la municipalité de Grand-Sault avec salaire et bénéfices tel que négocié pour l'échelle d'inspecteur des constructions junior. Adopté

Nomination de Jacques Desjardins– lieux inesthétiques

Renaud Ouellette / Harry MacPhail,

2015-047 Attendu que le conseil municipal de Grand-Sault a adopté l'arrêté 56 *Un arrêté de la municipalité de Grand-Sault relatif aux locaux dangereux ou inesthétiques;*

Il est résolu que Jacques Desjardins soit désigné et nommé avec l'autorité décrite ci-dessous afin d'agir pour et au nom du conseil pour assurer l'exécution de l'arrêté no. 56;

Il est également résolu que la désignation et nomination ci-dessus comprend les articles 100.2(b), 101, 102.1(1) et 190.01(3) de la *Loi sur les municipalités* afin d'émettre des billets, commencer des procédures en Cour Provinciale, pénétrer dans une propriété à tout moment raisonnable et d'émettre des avis pour les lieux dangereux ou inesthétiques ainsi que l'article 14 de la *Loi sur la police* afin d'émettre des billets à titre d'agent chargé de l'exécution des arrêtés;

Il est également résolu que la désignation et la nomination ci-dessus continuent tant que la personne est à l'embauche de la municipalité de Grand-Sault ou tant qu'elles soient limitées ou résiliées par le Conseil. Adopté

Jacques Desjardins – nomination Inspecteur des constructions / Agent d'aménagement

Renaud Ouellette / Rino Long,

2015-048 Il est résolu que la municipalité de Grand-Sault désigne Jacques Desjardins comme inspecteur des constructions / agent d'aménagement pour fin d'émettre des ordonnances en vertu des articles 93 (1) a), b) ou c) et 98 de la *Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick*, Chap. C-12.

Il est aussi résolu que Jacques Desjardins soit autorisé en vertu de l'article 92 (1) de la *Loi sur l'urbanisme* afin de pénétrer à des heures raisonnable sur toute propriété. Adopté

Monsieur le maire ainsi que le conseil souhaitent la bienvenue à monsieur Desjardins.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Michel Ouellette / Renaud Ouellette, propose la clôture de la réunion à 18h10. Adopté

Richard Keeley,
Maire / Mayor

Lise J. Ouellette
Secrétaire municipale adjointe /
Deputy Clerk